

L'hon. M. MacEachen: ... n'ont pas saisi, semble-t-il, l'importance de la mesure inscrite dans ce projet de loi. On dirait qu'ils n'ont pas tenu compte, au cours de leurs discussions, de l'expérience des provinces. Le député de Burnaby-Coquitlam a parlé de l'expérience de la province de Saskatchewan. C'est la seule province canadienne qui possède, en fait, un programme complet d'assurance médicale. Les membres du Nouveau parti démocratique, en particulier le député de Burnaby-Coquitlam, le député d'Hamilton-Sud et le député de Winnipeg-Nord-Centre ont demandé que ce projet de loi offre une très grande protection. Je pense qu'ils gagneraient à consulter l'ampleur de la protection accordée en Saskatchewan, qui a l'expérience d'un tel régime. Les chiropracteurs, qu'on nous demande d'inclure, ne le sont pas dans le régime de la Saskatchewan ni les optométristes ni les physiothérapeutes.

Une voix: Oui, ils le sont.

L'hon. M. MacEachen: Pas dans la loi d'assurance soins médicaux. Ils y étaient inclus à un certain moment, mais plus maintenant.

M. Lewis: Monsieur le président, j'aimerais poser une question au ministre. Je détiens présentement un exemplaire de la loi. Que le ministre me dise quand on en a exclu les physiothérapeutes, car la loi que je détiens présentement est claire sur ce point.

• (9.30 p.m.)

L'hon. M. MacEachen: Celle de quelle année?

M. Lewis: De 1961-1962.

M. Brand: Pourrais-je trancher la question pour les députés?

L'hon. M. MacEachen: Sauf erreur, le député d'York-Sud détient la loi originelle qui, en fait, prévoyait des services de physiothérapie. Ces services ne sont plus fournis par le régime d'assurance frais médicaux et, sauf erreur, ils sont peut-être prévus dans l'assurance-hospitalisation. Mais les députés devraient se rappeler qu'on ne prévoit pas de soins infirmiers...

M. Lewis: J'aimerais poser une question au ministre. Quand a-t-on apporté cette modification? J'en ignore la date.

L'hon. M. MacEachen: Je l'ignore aussi, mais je me renseignerai. La Saskatchewan qu'on a présentée comme un modèle—et je n'ai rien à redire—n'assure que des soins dentaires en plus des soins médicaux. Toute la gamme des professions paramédicales qu'on nous a proposées ici ne figurent pas au régime de la Saskatchewan.

Une voix: Les soins généraux non plus.

L'hon. M. MacEachen: L'expérience de la Saskatchewan illustre l'ampleur de cette initiative. Il serait peu sage selon moi d'appliquer dès le début un régime englobant toutes les professions.

Une voix: Pourquoi pas?

L'hon. M. MacEachen: Nous avons été témoins récemment de la mise en œuvre de l'OMSIP dans la province d'Ontario. Il s'agit d'un régime administré publiquement. Les réfractations oculaires ne sont pas visées, pas plus que les services des optométristes et des physiothérapeutes.

M. Winkler: Qu'en est-il des accidents du travail?

L'hon. M. MacEachen: Les services des infirmières, des ostéopathes, des podiatres et des chiropracteurs ne sont pas visés par ce régime administré publiquement par la province d'Ontario. Nous essayons de rattacher les dispositions de notre assurance de soins médicaux aux régimes qui existent déjà dans les provinces, et même s'il y a des différences entre les provinces quant à l'administration de leurs régimes, nous procédons conformément aux plans administrés publiquement dans les provinces en ce qui concerne les prestations.

On a beaucoup parlé de l'inclusion des optométristes dans ce régime. Les services des optométristes ne sont pas compris; s'il était possible d'élargir la portée de l'admissibilité à d'autres que la profession médicale, les députés se demanderaient ensuite quel serait l'ordre de priorité. Nous devrions nous demander quelle serait la prochaine profession à être couverte par ce régime; serait-ce les optométristes ou les podiatres, comme l'a proposé le député de Moose-Jaw, ou les chiropracteurs, comme le chef du Crédit social l'a demandé? Nous avons dit que la première priorité devrait être accordée aux services rendus par les médecins, les omnipraticiens et les spécialistes.

Si nous devons aller plus loin, quel serait l'ordre de priorité? Les députés estiment-ils que les professions déjà mentionnées sont plus importantes à la santé des Canadiens que, par exemple, les médicaments? La possibilité d'inclure les médicaments ordonnés serait-elle plus ou moins importante que toutes les propositions formulées à la Chambre? Nous sommes tous d'accord, je pense, que tout ce que j'ai mentionné et qui a été mentionné à la